

CAMPING LE TIRADOU

24220 Saint Vincent De Cosse

Tel:05.53.30.30.73

CONTRAT DE LOCATION

NOM.....PRENOM :.....
DATE DE NAISSANCE..... ADRESSE.....
CODE POSTAL:..... VILLE :.....
TEL :..... PAYS.....
E-MAIL :.....IMMATRICULATION VOITURE.....

DETAIL DU SEJOUR

Du samedi 16h au samedi 10h ou du mercredi 16h au mercredi 10h

DATE D'ARRIVEE.....DATE DE DEPART.....

Personnes vous accompagnant

NOM	PRENOM	DATE DE NAISSANCE

LOCATION D'UN MOBIL HOME-CHALET OU TENTE

- | | |
|--|---|
| MH IRM VENUS 4 places | OO MH IRM RIVIERA 6/8 places |
| MH IRM MERCURE 4 places | OO MH IRM SUPER CORDIELA 6/8places |
| MH IRM SUPER MERCURE 4/6places | OO CHALET FABRE 4/6 places |
| MH IRM SUPER MERCURE RIVIERA 4/6places | OO BUNGALO Toilé CANADA 5places |
| MH IRM SUPER MERCURE RIVIERA- 2017-4/6 places | OO BUNGALO Toilé KIBO 4 places -2017 |
| MH O'HARA 784T 4/6 places | OO Personne supplémentaire |
| MH O'HARA 734T BOIS 4/6 places | OO Animal |
| MH HERGO 4 places 2 salles de bain | OO Barbecue |
| Vente draps jetables Nbre 1 pers 2 pers | OO Lit bébé |
| Location TV sur certain mobil home | OO Chaise bébé |

REGLEMENT

Prix de la location
Total des options
TOTAL DU SEJOUR
Arrhes 25% du montant total du séjour
Frais de dossier15€00.....
TOTAL A REGLER CE JOUR

LE SOLDE SERA A REGLER AU MOINS 1 MOIS AVANT LA DATE D' ARRIVEE

Je règle par : Chèque à l'ordre de C.L.M Virement pour l'international
 Chèque vacances ANCV **FR76 1333 5003 0108 0019 2780 112**
 Carte Bancaire **BIC:CEPAFRPP333**

Je soussigné....., déclare accepter les conditions de réservation et de location précisées au dos de ce document.

J'ai également pris connaissance des documents fournis avec ce contrat ainsi que du règlement intérieur,

C'est donc en connaissance de tous ces documents que je remplis ce contrat de location,.

Il est entendu que la réservation ne sera effective qu'après réception de la confirmation écrite du camping

A

,le

signature du locataire :

EXTRAIT DES CONDITIONS GENERALES

- Afin que votre réservation soit effective, compléter et envoyer ce contrat accompagné de votre règlement. Une confirmation écrite vous parviendra par retour du courrier.
 - La direction se réserve le droit de relouer la location 24 heures après la date prévue d'arrivée si aucun retard n'a été signalé par écrit.
 - Aucune réduction ne sera consentie dans le cas d'arrivée retardée, aucun remboursement ne sera effectué en cas de départ anticipé et le paiement intégral du séjour réservé sera exigé.
 - Le locataire doit être couvert par une assurance en responsabilité civile pour tous dommages causés de son fait et il dégage la responsabilité du camping en cas de dégâts dûs aux chutes de branches, d'intempéries, de bris de glace, de catastrophes naturelles, de vol
 - Les locations prennent effet de **16 h 00 à 10 h 00**.
 - **Il ne sera admis qu'un seul animal dans les locatifs et de moins de 10 kg.**
 - En cas de dégâts, le locataire s'engage au remboursement des réparations.
 - Les tarifs s'entendent T.T.C. avec un taux de T.V.A. applicable au jour où ils ont été déterminés. Toute modification ultérieure du taux de T.V.A. applicable, survenue entre le moment où les tarifs ont été déterminés et la facturation du séjour, entraînera une modification corrélative du prix T.T.C. ,ce que le client accepte sans réserve.

 - Les hébergements sont équipés pour le nombre de personnes annoncé sur nos tarifs. Aucune personne supplémentaire ne sera tolérée.
 - Les hébergements sont fournis propres et doivent être rendus en fin de séjour, aussi propres qu'à l'arrivée. Dans le cas contraire, une somme de 60 €(forfait ménage) sera facturée.
 - Une caution de 200 € vous sera demandée à votre arrivée et restituée après votre départ sous huitaine.
- Toutes détériorations ou objets manquants seront facturés.

EXTRAIT DU REGLEMENT INTERIEUR

- La circulation est interdite à l'intérieur du camping de **23 h 00 à 7 h 30**, le silence est exigé à ces mêmes heures. A partir de 23 h 00, les enfants et les adolescents doivent être avec leurs parents.
- La piscine est non surveillée, **les caleçons et les shorts de bain sont interdits.**

- Le résident du terrain de camping peut recevoir des visiteurs. Leur accès au camping et à ses installations (sauf la piscine) est soumis à l'autorisation de la direction.

Quand celle-ci est donnée, les visiteurs déposent leur identité à l'accueil et s'engagent à respecter le règlement intérieur. Cet accès est soumis à redevance, au-delà d'une heure. la voiture des visiteurs n'a pas accès au camping.